

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL-12-160223-12

SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; M Jean François OTTOMANI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; Mme Victoria COLOMBANI par Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Franck PAOLI par M Vincent SUSINI ; M Toussaint BARBONI par M Jean-François OTTOMANI ; Mme Muriel ELEGANTINI par Mme Agnulina ANDREANI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par M André ROCCHI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Luce MICAELLI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 14	Absents : 3	Représentés : 10	Votants : 24
Vote pour : 24	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 08.01.2023	Convocation : 08.01.2023			

OBJET : COLOMBARIUM : MODIFICATION DES TARIFS

Vu l'article L2223-1 du CGCT et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2014, fixant les tarifs applicables au columbarium sis dans le cimetière de Migliacciaru, comme suit :

- 850 € (huit cent cinquante euros) pour une concession de quinze ans ;
- 1200 € (mille deux cents euros) pour une concession de trente ans.

Considérant que ces tarifs ne sont plus adaptés à la gestion du Colombarium ;

Considérant qu'une concession peut contenir deux urnes funéraires ;

Considérant dès lors, qu'il convient de modifier les tarifs et les durées applicables audit Colombarium ;

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20230216-DEL12-160223-12-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2023

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

De modifier les tarifs, les durées et les contenances des concessions du columbarium sis dans le cimetière de Migliacciaru, comme suit :

- 500 € (cinq cents euros) pour une concession de trente ans – contenance de deux urnes ;
- 700 € (sept cents euros) pour une concession de cinquante ans- contenance de deux urnes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



Pour le Maire empêché
le 1^{er} adjoint
Christian PAOLI